

de Colombie-Britannique et, à une échelle restreinte, avec l'industrie. On en a mentionné un tout à l'heure, l'expérience au sujet du chien de mer, et nous avons des programmes de ce genre. Nous négocions également avec les représentants de l'industrie de la pêche de la côte ouest, au sujet d'expériences d'envergure concernant les poissons de fond. Il s'agira, dans ce cas, de programmes à frais partagés entrepris directement par le gouvernement et l'industrie. Le député se souvient sans doute que, lors de l'adoption de la loi sur le développement de la pêche commerciale du Canada, bon nombre de députés m'avaient prié d'y inclure les opérations des compagnies privées. La chose est maintenant possible, grâce à l'amendement que j'ai accepté.

● (9.50 p.m.)

M. Howard: Ainsi, tout ne va pas comme dans le meilleur des mondes sous le gouvernement de la Colombie-Britannique. Peut-être ai-je mal compris le ministre, dans son préambule, mais j'ai cru qu'essentiellement il voulait parler des rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et de la remarquable coordination de leurs activités. Le ministre exclut, je présume, la Colombie-Britannique de ses remarques préliminaires.

L'hon. M. Robichaud: Pas entièrement, car nous avons un comité fédéral-provincial. Il y a des réunions entre mon sous-ministre et de hauts fonctionnaires de la province de Colombie-Britannique. J'assure le député que nous nous efforçons de coopérer plus étroitement que par le passé. L'an dernier, lors de ma visite à Victoria, où j'ai rencontré deux ministres provinciaux, nous avons discuté non seulement du problème de la Stellako, mais de l'ensemble de la question du flottage du bois dans les cours d'eau de la Colombie-Britannique. C'est là un exemple de la coopération que nous sommes disposés à fournir et, si je pouvais déposer le courrier sur le bureau de la Chambre, le député verrait que cette coopération peut prendre toutes les formes possibles.

M. Howard: Lorsque j'ai parlé de la remarquable coordination et mentionné le fait que la Colombie-Britannique jouissait d'une exemption, je faisais allusion à ma propre province et non au ministre ou au gouvernement canadien.

L'hon. M. MacLean: Je voulais simplement m'assurer que le ministre avait bien compris mes remarques au sujet de l'emploi d'avions pour la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent. Je pensais non seulement aux règlements concernant la chasse aux phoques, mais aussi à la réglementation du vol des

avions. J'avais cru qu'on m'avait compris, mais je devrais peut-être saisir le ministre des Transports de cette affaire.

Je voudrais poser une brève question au sujet du poste 5. Si ma mémoire est fidèle, lorsque certains députés ont demandé au comité, l'an dernier, pourquoi les frais de téléphone du ministère avaient augmenté, tandis qu'un autre ministre affirmait qu'il adopterait un nouveau système de taux pour les appels du gouvernement qui permettrait de réaliser de grandes économies, on avait répondu que les crédits de l'année dernière avaient été imprimés ou calculés avant que cette économie soit perceptible et que c'était pourquoi le frais de téléphone étaient plus élevés que l'année précédente. Je constate que, dans ces prévisions budgétaires, les dépenses ont encore atteint un chiffre singulièrement très élevé. Je me demande comment le gouvernement peut épargner tout cet argent si les frais de téléphone sont si élevés.

L'hon. M. Robichaud: Je puis répondre brièvement à cette question, en fournissant un mot d'explication au député. Il est vrai qu'en vertu du nouveau régime nos dépenses pour le téléphone auraient dû baisser; cependant, après avoir établi de nouveaux services, en particulier dans le domaine du développement, nous avons sur place des fonctionnaires avec lesquels nous devons communiquer presque quotidiennement. Les députés comprendront que, si ces fonctionnaires me posent une question, souvent je n'ai pas le temps d'écrire, puis d'attendre une réponse. Je demande à mon sous-ministre, de préférence, ou à mes fonctionnaires supérieurs de communiquer par téléphone avec nos directeurs régionaux, pour nous tenir informés. Les mêmes remarques s'appliquent, par exemple, au problème actuel qui se pose sur la côte ouest. Autant que possible, j'ai essayé d'être tenu au courant presque chaque jour de ce qui se passe. Cela ne peut se faire qu'en utilisant le téléphone et, bien entendu, les appels entraînent des dépenses supplémentaires. C'est principalement pour cela que les dépenses sont plus élevées à ce poste. Il est probable que nous utilisons le téléphone plus que les années précédentes, et je ne m'oppose pas à cette méthode.

M. Howard: Lors de la réunion du Conseil des Pêcheries tenue à Montréal dernièrement, le ministre a parlé entre autres de son récent voyage en Union soviétique. Si j'ai bien compris, il avait eu l'œil ouvert et avait mieux saisi certaines réalités, surtout en fait de collaboration internationale, de recherches et ainsi de suite. Je vois que, sous le crédit 5, figurent diverses commissions internationales, dont la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord ou le traité signé par le